

Handicap

Accompagner le parcours des 16-20 ans

**Guide
pratique**
à destination
des jeunes et des
accompagnants

ÉDITION 2026



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE SEINE-ET-MARNE

seine 
&marne
LE DÉPARTEMENT

Futur adulte :

comment bien préparer l'avenir ?

Ce guide aide à préparer la sortie du jeune d'IME, de SESSAD ou de la plateforme vers une structure pour adultes.

On y trouve des conseils pour préparer ce changement.

→ À partir de 16 ans

Définir son projet et son parcours de vie avec l'aide de l'équipe de l'IME ou du SESSAD.

Le jeune et sa famille expriment leurs souhaits pour l'avenir :

- ▶ où vivre ?
- ▶ quelles occupations ?
- ▶ quelles préoccupations, quel projet de vie ?
- ▶ quels besoins ?

Pour bien choisir où vivre, rien de mieux que d'aller sur place

- ▶ Visiter les lieux d'accueil pour les adultes
- ▶ Rencontrer les professionnels sur place
- ▶ Faire des stages et des accueils temporaires (pas besoin de notification MDPH)

→ Avant 18 ans

Comme pour tout futur majeur, il faut obtenir :

- ▶ une carte nationale d'identité ;
- ▶ un numéro de Sécurité sociale et la carte vitale ;
- ▶ un compte à la banque pour recevoir l'argent et les aides financières ;
- ▶ un compte à la CAF pour recevoir l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Comme pour toute personne en situation de handicap, il faut :

- ▶ remplir le dossier MDPH ;
 - La MDPH évalue les besoins du futur adulte. La CDAPH accorde les droits et les aides précisés dans un courrier officiel : la notification.
 - La notification précise les droits de vivre dans un établissement adulte ou d'y être accompagné.
 - Il faut ensuite aller sur le site Via Trajectoire pour déposer le dossier unique d'admission (DUA) à l'établissement et suivre le traitement de sa demande.
- ▶ demander l'aide sociale à l'hébergement (ASH) pour financer en partie le séjour en établissement.

En cas de difficulté dans les démarches administratives et/ou financières

Pour protéger le jeune majeur, il faut demander une mesure de protection (habilitation familiale, curatelle ou tutelle).

→ Entre 19 et 20 ans

L'accompagnement de l'IME peut se poursuivre après les 20 ans du jeune s'il n'a pas de place disponible dans un établissement pour adultes. Cette solution temporaire est permise par « l'amendement Creton ». Il faut en faire la demande à la MDPH pour un an.

Quelques sigles

AAH : Allocation adulte handicapé

ASH : Aide sociale à l'hébergement

Caf : Caisse d'allocations familiales

CD : Conseil départemental

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie
des personnes handicapées

CNI : Carte nationale d'identité

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

DUA : Dossier unique d'admission

IME : Institut médico-éducatif

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MSA : Mutualité sociale agricole

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

En résumé

À quel âge ?	Que dois-je faire ?	Avec qui ?
À partir de 16 ans	Début du travail sur le projet de vie vers l'âge adulte Accueils temporaires et stages en établissement adulte	La famille et l'établissement actuel Les établissements, services et plateformes
Avant 18 ans	Demander une carte nationale d'identité	La mairie
	Avoir un numéro de sécurité sociale et une carte vitale	CPAM / MSA
	Ouvrir un compte bancaire	Banque de son choix
	Demander une mesure de protection (habilitation familiale, curatelle, tutelle) si besoin	Assistante sociale, Juge des tutelles
	Ouvrir un compte Caf	Caf77
	Déposer un dossier MDPH pour droits adultes	MDPH77
	Demander l'Aide sociale à l'hébergement (ASH)	CD77
	Déposer un dossier unique d'admission	Via Trajectoire
Entre 19 et 20 ans	Si aucune place en établissement adultes n'a été trouvée, demander l'amendement Creton	MDPH77

MDPH77

mdph77.fr



Via Trajectoire Handicap

[trajectoire.sante-ra.fr
/Handicap/Accueil](http://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap/Accueil)



Caf77

www.caf.fr (AAH)



Département de Seine-et-Marne

www.seine-et-marne.fr
(MDS, PAT)



CPAM

www.ameli.fr



**Maison départementale des personnes
handicapées de Seine-et-Marne**

16, rue de l'Aluminium
77543 Savigny-le-Temple cedex
01 64 19 11 40



mdph77.fr



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES
DE SEINE-ET-MARNE